



Saison 2025-2026

FICHE D'INSCRIPTION/ RÉINSCRIPTION

Dépôt du dossier complet :

- Par voie postale (pas de recommandé), au FDTC avant le **26 août 2025**
15 rue des Paules - 21 121 Fontaine-Lès-Dijon

Ou

- Au club lors des permanences suivantes :

21 et 28 juin 2025 (de 10h à 13h)

29 août 2025 (de 17h à 20h)

Pour les nouveaux élèves, une journée d'évaluation aura lieu le 29/08/25 de 17h00 à 20h00 sur les courts de tennis. L'objectif étant d'évaluer le niveau du jeune pour établir les groupes d'entraînement en fonction des niveaux.

Les horaires des cours seront diffusés à partir du 06/09/25 (à partir de 19h) uniquement via le site internet « Fontaine les Dijon Tennis Club ». Aucun mail ne sera envoyé individuellement

Les cours commenceront à partir du lundi 8 septembre 2025.

Les accès aux terrains seront donnés à compter du 1^{er} octobre 2025.

Renseignements pour l'école de tennis : ecoledetennis@fontainelesdijontc.fr

Nom :	Prénom :
Date de Naissance :	Sexe : M ☐ F ☐
N° de téléphone fixe :	N° téléphone portable :
Adresse :	
Ville :	
Adresse électronique (<i>obligatoire</i>) :	
Licencié en 2024/2025 : OUI ☐ NON ☐	
Formule enseignement souhaitée :	
Mini Tennis ☐ Ecole de tennis ☐ Ecole de tennis 18-20ans ☐ Perfectionnement (1) ☐ Ecole compétition (2) ☐	
Montant :	Règlement effectué : ☐

1 et 2 : Cette formule est possible uniquement sur proposition de l'équipe pédagogique.

Pièces **OBLIGATOIRES** à la constitution du dossier :

- ☐ Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur accompagné de l'attestation (cf. pièces jointes en fin de dossier)
- ☐ Le règlement par : chèque (libellé à l'ordre de Fontaine Les Dijon T.C - (possibilités de facilités de paiement : en 2 chèques qui seront encaissés au 15 octobre et au 15 novembre 2025), coupon sport et/ou espèces.
- ☐ Autorisation parentale ci-dessous **COMPLETEE ET SIGNEE**

AUTORISATION PARENTALE :

Mr, Mme _____ autorise l'enfant _____ à pratiquer le tennis au Fontaine les Dijon T.C pour la saison 2025/2026 et dégage la responsabilité du club en cas d'accident corporel ou matériel durant la période antérieure à la prise **obligatoire de la licence FFT** (pour les nouveaux adhérents ou élèves effectuant un changement de club) et limitée à 2 séances (**pour les nouveaux élèves de l'école de tennis**) avant la prise **obligatoire de la licence FFT**.

Les trajets vers les courts de tennis sont sous la responsabilité des parents.

- J'autorise les responsables de l'école de tennis à prendre toutes les dispositions utiles en cas d'accident grave.
- J'autorise mon enfant à apparaître sur des photos publiées sur le panneau d'affichage de l'école de tennis, le site internet du club et/ou dans la presse locale.

Date et signature :

Attestation

dans le cadre de l'article 193 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application des articles D. 231-1-4-1 et A. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme _____^{1,}

exerçant l'autorité parentale sur _____^{2,}

atteste(nt) que chacune des rubriques du questionnaire « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières » a donné lieu à une réponse négative.

Date et signature(s) des personnes exerçant l'autorité parentale



5 Formules

Cinq formules sont possibles (chacune d'entre elle inclut la licence FFT comprise dans le tarif) :

Mini Tennis (pour les enfants de 6 ans et moins) Atelier de motricité / découverte du tennis par le biais de jeux ludiques	1 séance d'1 heure / semaine (cours) Le mercredi (matin ou après-midi) ou le samedi (matin) 12 enfants maximum par groupe avec 2 éducateurs + accès illimité aux terrains à partir du 01/10/25 (1) Tarif Fontenois : 145 € / Tarif non Fontenois : 165 €
Ecole de Tennis (pour les enfants de 7 ans à 17ans) Enseignement du tennis loisir	1 séance d'1 heure / semaine (cours) En semaine à partir de 17h (lundi, mardi, jeudi, vendredi), le mercredi (matin ou après-midi) ou le samedi (matin) 6 élèves maximum par groupe. + accès illimité aux terrains à partir du 01/10/25 (1) Tarif Fontenois : 170 € / Tarif Non Fontenois : 190€
Ecole de Tennis 18-20ans (pour les jeunes de 18 à 20ans) Enseignement du tennis loisir	1 séance d'1 heure / semaine (cours) En semaine à partir de 17h (lundi, mardi, jeudi, vendredi), le mercredi (après-midi) ou le samedi (matin) 6 élèves maximum par groupe. + accès illimité aux terrains à partir du 01/10/25 (1) Tarif Fontenois : 245€ / Tarif Non Fontenois : 265€
Perfectionnement (2) (pour les enfants de 7 à 18 ans) Apprentissage et perfectionnement	2 séances d'1 heure / semaine (cours) En semaine à partir de 17h (lundi, mardi, jeudi, vendredi), le mercredi (matin ou après-midi) ou le samedi (matin) 6 élèves maximum par groupe. + accès illimité aux terrains à partir du 01/10/25 (1) Tarif Fontenois : 270€ / Tarif Non Fontenois : 300 €
Ecole de compétition (3) (pour les enfants de 7 à 18 ans) Enfants ayant un potentiel tennistique et le goût de la compétition.	2 séances d'1 heure trente / semaine (cours) En semaine à partir de 17h (lundi, mardi, jeudi, vendredi), le mercredi (matin ou après -midi) ou le samedi (matin) 4 élèves maximum par groupe. + accès illimité aux terrains à partir du 01/10/25 (1) Tarif Fontenois : 340 € / Tarif Non Fontenois : 370 €

(1) Accès aux terrains = selon le règlement de la réservation d'un court de tennis, c'est-à-dire avec un partenaire étant adhérent au club ou invité, moyennant l'achat de « badges invités ».

(2) Cette formule est possible après validation de l'équipe pédagogique.

(3) Cette formule est possible uniquement sur proposition de l'équipe pédagogique.

→ Pour l'inscription de 3 enfants d'une même fratrie à l'école de tennis, la troisième est à $\frac{1}{2}$ tarif (remise faite sur la formule la moins élevée).

Merci de nous indiquer toutes vos disponibilités, le club en tiendra compte dans la mesure du possible. Le plus grand nombre de disponibilités permet d'intégrer au mieux votre enfant.

.....

.....

.....

.....



Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les inscriptions seront enregistrées au fur et à mesure de leur réception. **Le nombre de demandes étant tous les ans supérieur à notre capacité d'accueil, nous donnons la priorité aux réinscriptions, aux fontenois et aux dossiers par ordre de réception.**

L'inscription de votre enfant ne deviendra définitive que sous réserve d'avoir un dossier d'inscription complet au 29/08/2025.

A l'issue des 2 premières séances d'entraînement de la saison, seul un enfant n'ayant jamais été licencié à la FFT ou venant d'un autre club, pourra annuler son inscription. Pour cela, la demande devra être faite par écrit avant le 21/09/25. Passé ce délai, l'inscription sera considérée comme définitive et le règlement sera dû dans sa totalité.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter (cf. coordonnées ci-dessous).

Coordonnées du club:

Adresse : Fontaine-Les-Dijon Tennis Club - 15 rue des Paules- 21 121 Fontaine-Les-Dijon

Téléphone : 06 63 87 39 96

Mail école de tennis : ecoledetennis@fontainelesdijontc.fr

Site internet : <https://fontainelesdijontc.fr/>

Nos partenaires



REGLEMENT DES COURS DE TENNIS POUR LES ENFANTS

☐ Fonctionnement

L'enseignement des cours de tennis est ouvert aux enfants âgés de 5 ans et plus.

L'enseignement sous l'autorité du responsable pédagogique est assuré par des professeurs titulaires du brevet d'état et des assistants moniteurs de tennis qui ont suivi une formation auprès de la FFT.

Le Fontaine les Dijon Tennis Club propose les activités suivantes, après validation du responsable de l'école :

- ✓ Mini tennis (1h /semaine + accès illimité aux terrains) **Tarif : Fontenois : 145 € - Non Fontenois : 165€**
- ✓ Ecole de tennis (1h /semaine + accès illimité aux terrains) **Tarif : Fontenois : 170 € - Non Fontenois : 190 €**
- ✓ Ecole de tennis 18-20ans (1h /semaine + accès illimité aux terrains) **Tarif : Fontenois : 245 € - Non Fontenois : 265€**
- ✓ Perfectionnement (2 X 1h / semaine + accès illimité aux terrains) **Tarif : Fontenois : 270€ - Non Fontenois : 300€**
- ✓ Ecole de compétition (2X 1h30 / semaine + accès illimité aux terrains) **Tarif: Fontenois : 340€ - Non Fontenois : 370€**

L'accès illimité aux terrains sera possible à partir du 1^{er} octobre 2025

PS : paiement possible en 2 fois, encaissement au 15 octobre et 15 novembre 2025

La saison de l'école de tennis débutera le lundi 8 septembre 2025 et se terminera le 20 juin 2026. Au fil de l'année, les séances d'entraînement respecteront le calendrier scolaire de la zone A.

L'enfant est licencié auprès de la FFT et bénéficie donc d'une assurance et peut participer aux compétitions Homologuées par la FFT. Cette assurance agit :

- ☐ En individuelle accident lorsque le licencié est victime au cours ou à l'occasion de la pratique du tennis (y compris au cours de déplacements, animations et plus, pour le compte du club)
- ☐ En responsabilité civile vis-à-vis des tiers, lorsque le licencié est l'auteur du dommage. Le licencié peut souscrire des garanties complémentaires s'il le souhaite.

La formule Mini Tennis ne permet pas à l'enfant d'accéder aux terrains en dehors de l'enseignement.

Avant de déposer leur enfant au club, les parents doivent s'assurer de la présence de leur moniteur. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents sauf pendant les cours, les enfants sont sous la responsabilité de l'éducateur.

Il est demandé aux parents de respecter le bon déroulement de la séance.

Il est impératif de respecter les horaires de cours. Toute absence doit être signalée à l'éducateur.

☐ Tenue et discipline

Une tenue correcte et décente est de rigueur. Tous les enfants doivent donner l'exemple d'un comportement correct. Les chaussures de sport sont obligatoires et adaptées à la pratique du tennis ainsi qu'à la nature du sol. Ainsi le port de chaussures type tennis sans crans est obligatoire pour préserver la surface des terrains (éviter les semelles noires).

Pour tout enfant dont le comportement constitue une gêne au bon fonctionnement de la séance, le responsable pédagogique avec l'accord du président et du bureau du club peut procéder à sa radiation temporaire ou définitive. Il est interdit d'emporter du matériel (balles, raquettes).

☐ Règlement intérieur

Chaque adhérent est tenu de respecter le règlement intérieur du club, il est affiché sur les 4 courts couverts et est disponible sur le site internet du club.

☐ Perte et vol

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts, dans les vestiaires et dans l'enceinte du club.

L'adhésion à l'école de tennis entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU
RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DEL'INSCRIPTION À UNE
COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE
FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES**
(Annexe II-23, art. A. 231-3 du code du sport)

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :
Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.
Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous.
 En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ?
 Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐		Ton âge : ☐ ☐ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON	
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐	
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐	
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐	
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐	
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐	
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐	
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐	
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐	
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐	
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐	
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐	

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)

Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐

Aujourd'hui

Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐

Questions à faire remplir par tes parents

Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.